

Violations de droits humains au Burundi : l'ONU fait le point sur son enquête

RFI, 15-06-2017
Après plus de deux ans d'une crise politique ponctuée de violences, née de la volonté du président Pierre Nkurunziza de briguer un 3e mandat, qu'il a obtenu depuis lors, le Burundi est en proie à une répression sanglante qui a déjà fait de 500 à plus de 2000 morts selon l'ONU ou les ONG, des centaines de cas de personnes portées disparues ou victimes de torture, et plus de 400000 réfugiés. Des violences qui passent sous le radar car les ONG locales indépendantes ont été chassées du pays, le bureau de l'office de l'ONU aux droits de l'homme n'est plus fonctionnel depuis octobre 2016.

Le Conseil des Nations unies pour les droits de l'homme a créé depuis fin septembre une commission indépendante d'enquête sur la nature de ces violences et les responsabilités, elle doit faire le point ce 15 juin sur le travail qu'elle a déjà accompli, alors qu'elle est pratiquement à mi-mandat. Cette commission indépendante d'enquête n'est réellement opérationnelle que depuis quatre mois, mais elle n'a pas chômé depuis lors. Interdite de séjour dans ce pays par le régime burundais, ses membres se sont rendus dans les pays voisins, Ouganda, Tanzanie, Rwanda ou RDC, où ils ont enquêté auprès de centaines de milliers de Burundais qui ont fui les violences au Burundi. Ils ont déjà entendu des centaines de victimes ou témoins des violences, ont recueilli des dizaines de rapports et croisé des faits. Ce 15 juin, son président Fatsah Ougergouz va présenter devant le Conseil des droits de l'homme à Genève sa déclaration de mi-parcours, un rapport qui devrait confirmer notamment qu'il y a eu des assassinats ciblés, disparitions forcées, viols et autres tortures se poursuivent au Burundi, même si Bujumbura assure que la paix et la sécurité régneront désormais sur l'ensemble du territoire burundais. Les ONG locales et internationales des droits humains espèrent que cette commission réussira son pari : boucler dans les trois mois qui viennent ses enquêtes et produire son rapport final qui doit établir si, oui ou non, les allégations de graves violations de droits humains commises au Burundi depuis le 26 avril 2015 constituent bien des crimes passibles de la justice internationale, mais aussi de nommer les responsables ; de quoi débayer leurs yeux la voie à la Cour pénale internationale. Le pouvoir burundais, lui, se sent de plus en plus acculé, et il a déjà annoncé à plusieurs reprises qu'il ne tiendra pas compte de ce futur rapport, qualifié déjà de « mensonge » ourdi par « une conspiration internationale ».

À

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});